

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

*Le 150^e anniversaire de
la Ligue de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente*

Roland PERCEVAL

Dossier n° 2014 - 016 - 005

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications – Abonnements

Christiane LOIR

02 650 35 90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Secrétariat

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2013 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 93 – *La Cité joyeuse*

n° 94 – *Islamisme et démocratie : que faire ?*

n° 95 – *Cultes, laïcités et monarchie dans une Belgique (con)fédérale ?*

n° 96 – *Francs-Parlers n° 7*

Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente

Roland Perceval
Président de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente

Le rôle de La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a été majeur dans l'histoire de la vie scolaire de notre pays. Le cent cinquantième anniversaire nous permet de mesurer le chemin parcouru, avec succès, mais aussi ses échecs.

La Ligue de l'Enseignement et l'Éducation permanente fut, dès 1864, à l'origine de la naissance de l'enseignement public dans notre pays. En raison de l'histoire de la Belgique, cette construction fut malaisée et l'école publique souffre encore aujourd'hui d'un contexte défavorable qui freine son développement.

Quelques textes permettent de comprendre ces difficultés.

La constitution de 1989 – article 24.

§1. « L'enseignement est libre ; toute mesure préventive est interdite ; la répression des délits n'est réglée que par la Loi ou le Décret ».

Première phrase inchangée depuis 1831. Elle constitue le fondement de notre enseignement. Elle signifie que chaque système de valeurs a droit égal d'ouvrir des écoles.

L'enseignement organisé par les pouvoirs publics ne bénéficie d'aucun privilège particulier. L'État semble, certainement en 1830, s'être désintéressé de l'enseignement en le sous-traitant à des mouvements philosophiques et religieux. On aurait pu espérer qu'après les discours de Condorcet, un demi-siècle plus tôt, l'État aurait pris conscience de ses responsabilités en matière de formation de la jeunesse. Il n'en fut rien.

Dans sa version de 1831, une phrase complétait cependant cette disposition : « L'enseignement financé par l'État est réglé par la loi ». Là, au moins, une distinction apparaissait entre un enseignement financé par l'État et réglé par la loi et un enseignement libre, non financé et autonome par rapport à la loi. Cette disposition a été remplacée aujourd'hui par la notion d'égalité dont il sera question plus loin.

Par la suite, toutes les subtilités, les plus minimes différences furent prises en compte tel, par exemple, le fait que certains pouvoirs locaux, gérés par des majorités politiques relevant du parti confessionnel, exigeaient que les valeurs religieuses inspirent leur enseignement. De là, la distinction, au sein de l'école publique, entre les écoles organisées aujourd'hui par la Communauté (jadis État) et celles organisées par les autres pouvoirs publics. Elles n'ont pas le même statut bien qu'elles dussent s'inspirer du principe commun de tout service public : accepter chacun dans le respect de sa vie intérieure et tenter de construire une convergence d'intérêts que l'on peut assimiler à la « citoyenneté ».

De même, lorsque l'enseignement secondaire et supérieur des communes et des provinces s'est constitué en réseau, il a voulu mettre en évidence le caractère neutre de son enseignement, ce que certaines communes ont refusé. De là l'existence de deux réseaux parallèles dans lesquels on retrouve étrangement les mêmes pouvoirs organisateurs : le CPEONS et le CCEP.

En décrétant que « l'enseignement est libre », le texte crée évidemment la confusion. Quel est le laïque qui n'adhère pas à la valeur de liberté ? Mais il ne s'agit pas ici d'une éducation à la liberté responsable, au droit à l'exercice individuel de son autonomie. La Constitution, au nom de la liberté, reconnaît le droit d'organiser un enseignement où cette dernière est étouffée ou du moins étroitement enserrée dans des vérités révélées, des préjugés tenaces, des dogmes, des interdits. Chez nous, l'enseignement libre n'est pas celui qui enseigne la liberté, mais bien celui qui l'utilise, parfois pour conformer les esprits.

La Constitution a donc donné la priorité à l'exercice de la liberté d'enseigner. Ce n'est que de manière toute récente que le décret a défini ce qui devait constituer le socle commun de tout le système éducatif en fixant des objectifs généraux. C'est donc le paradigme de la société pilarisée, chère à l'Église catholique, qui constitue le fondement de notre système éducatif. Chacun est éduqué dans son pilier et il faut souhaiter que les différences ne deviennent pas des sources de conflit comme cela a pu se passer parfois dans d'autres pays.

*Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente*

On peut dès lors comprendre le souhait des laïques d'avancer vers un réseau d'enseignement unique avec un socle commun qui aille au-delà des limites actuelles du décret Mission.

Le paragraphe 1 de l'article 24 se poursuit de la manière suivante : « La communauté assure le libre choix des parents. La communauté organise un enseignement qui est neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves. »

Le libre choix se fait donc aujourd'hui à charge des communautés, ce qui entraîne un surcoût évident pour notre système éducatif. De plus, au sein même de l'enseignement public, la neutralité ainsi définie a entraîné la création des cours dits philosophiques, introduisant, du même coup, la logique des piliers dans ses propres écoles. Que ce soit dans l'ensemble du système ou à l'intérieur même de l'école publique, c'est donc bien la logique d'un pluralisme d'addition qui prévaut et s'impose, et non pas un pluralisme d'intégration où le respect de l'autre et de son droit à la différence serait la règle.

La fin de ce paragraphe traite des provinces et communes : « Les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle. »

Ces écoles sont donc soumises au même principe des piliers que la communauté, mais sans toutefois être spécifiquement tenues à la neutralité ! Le Conseil d'État a reconnu cependant qu'il n'était pas possible de respecter cette disposition sans un minimum de neutralité, mais qui ne peut être la même que celle de la communauté puisque la loi en parle en des termes différents. La neutralité fut définie légalement en 1994 pour la Communauté française, mais il faudra attendre 2002 pour mettre en évidence ce qui la différencie des autres pouvoirs publics. Finalement, les textes seront très semblables, mais se sépareront sur le respect des moyens à mettre en œuvre dans l'enseignement organisé par les pouvoirs subordonnés. La liberté d'enseigner a ses exigences.

Le paragraphe 2 offre la possibilité aux communautés, en tant que pouvoir organisateur, de déléguer des compétences à un ou plusieurs organes autonomes. La Communauté flamande a fait usage de ce droit dès 1989. La dernière déclaration de politique gouvernementale de la Communauté prévoyait la même évolution, mais le gouvernement n'a pu la réaliser. Ce projet devait cependant permettre à la ministre d'échapper à la responsabilité délicate d'assumer la haute direction d'un réseau

d'écoles dont l'engagement philosophique ne correspond pas aux priorités politiques du parti auquel elle appartient. Situation schizophrénique !

Le paragraphe 4 décrète l'égalité des élèves, des étudiants, des parents, des membres du personnel, des établissements scolaires devant la loi ou le décret. Il a remplacé l'ancien texte qui créait une différence face aux lois et au financement public. Mais si le libre a volontiers accepté l'égalité de financement, il n'en va pas de même pour l'acceptation des règles. La contestation des décisions politiques semble donc relever essentiellement du libre, c'est-à-dire du confessionnel, et la valeur d'obéissance devient la marque de l'officiel, ce qui apparaît pour le moins paradoxal au vu du conservatisme traditionnel de l'Église, mais qui contribue sans doute au succès de cet enseignement.

Le paragraphe 5 décrète que tout l'enseignement est subventionné par les Communautés et réglé par voie de décret.

La Constitution nous apprend donc que seule la réalité d'une pluralité des conceptions de vie au sein d'un seul et même établissement caractérise l'école publique. Peu de concessions sont faites cependant à cette situation, puisque cette population métissée et donc pluraliste de l'école publique doit recevoir des cours dits philosophiques distincts en fonction du choix des parents ? Ces cours sont donnés par des titulaires qui, pour ce qui concerne les religions reconnues, sont choisis par l'autorité religieuse. C'est donc bien la conception d'un pluralisme de piliers, d'addition qui fonde l'école d'après le modèle social propre à l'Église et non un pluralisme d'intégration, tel que la laïcité l'entend dans sa définition de la laïcité politique, à savoir : « pas d'interférence entre la loi et la religion ».

Cette situation n'est pas satisfaisante. L'école publique devrait pouvoir profiter davantage de l'hétérogénéité de sa population en informant sa population sur les conceptions différentes de la vie en société et en dépassant ainsi la politique des piliers.

Un deuxième texte peut nous guider dans notre réflexion sur les valeurs. Il est moins connu que notre Constitution mais revêt une importance capitale.

Vers le milieu du XIX^e siècle, Pierre Tempels publie un ouvrage intitulé *L'instruction du peuple*. Cet ouvrage va constituer la référence des pionniers de la Ligue de l'Enseignement qui, pour montrer le bien-fondé des théories de Pierre Tempels, créent, en 1875, une école qu'ils qualifient modestement d'« école modèle », titre qui figure encore au fronton de cet établissement situé au 110 du boulevard Maurice Lemonnier.

*Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente*

Il est intéressant de s'arrêter aux principes qui vont guider le travail de ces pionniers et qui seront repris dans une loi organisant l'enseignement en 1879, intitulée du nom de son auteur : loi Van Humbeek.

L'ouvrage de Tempels innove autour de trois principes.

– la recherche d'une éducation globale de l'élève, sans ignorer les aspects intellectuels, moraux, artistiques, physiques et manuels. Ce principe naît d'une volonté de considérer l'élève non comme un adulte en miniature, mais comme un être ayant ses besoins propres et son autonomie.

Pour des raisons financières, notre système éducatif a abandonné cette conception globale délaissant notamment l'enseignement des sciences et la pratique des activités manuelles. Les conséquences en sont un désintérêt pour les études scientifiques supérieures et une totale dévalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

– Un deuxième principe sera la généralisation de la méthode « intuitive-active ». Partant du constat de l'importance de la motivation et de l'intérêt dans le phénomène d'apprentissage, Tempels va utiliser et multiplier les contacts avec la réalité. Il invente les cours *extra-muros*. Là où l'observation de la réalité n'est pas possible, il invente le musée scolaire et les projections lumineuses. Il applique, en réalité, le vieux principe du philosophe John Locke qui disait : « Rien ne passe dans l'esprit qui ne passe préalablement par les sens ». Ovide Decroly, membre éminent de la Ligue, y puisera vraisemblablement les principes de sa méthode d'apprentissage par les centres d'intérêt.

– Troisième caractéristique enfin, l'éducation morale se fait au travers d'un seul cours unique de morale non confessionnelle. Cette tradition a persisté dans les écoles de la ville de Bruxelles jusqu'au pacte scolaire de 1958. Dans les dernières années de l'enseignement, ce cours abordait en les décrivant sommairement, les diverses religions ainsi que des éléments d'histoire de la philosophie.

Un cours de cette nature signifiait une reconnaissance explicite de la caractéristique de base de l'école publique dans son pluralisme de fait. Il faut craindre que, l'évolution d'un catholicisme social aidant, nous ne soyons devancés demain par des écoles dites confessionnelles qui innoverait en ce sens. Rappelons qu'il a déjà fallu l'intervention du législateur pour empêcher certaines écoles dites catholiques d'avancer dans cette voie.

On comprend mieux aussi combien une société formée ainsi au compartimentage des conceptions de vie peut éprouver de difficultés à s'ouvrir à d'autres cultures dans un contexte que la mondialisation tend à multiplier.

En 1997, est publié un décret intitulé « Mission de l'école ». C'est le premier effet marquant du nouveau paragraphe 5 de la Constitution qui dit que désormais la loi réglera le fonctionnement du système scolaire.

À l'article 6 de ce décret, sont énoncés les quatre objectifs généraux de l'école. Près d'un siècle après l'instauration de l'enseignement obligatoire, l'enseignement se voit enfin assigner des objectifs généraux ! L'unique raison de ce retard invraisemblable est la volonté de l'Église de fixer elle-même les objectifs de son enseignement. Le décret cependant passera et reprendra, parmi ces objectifs celui de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ». Il s'agit là d'une simple transcription dans le décret d'une disposition reprise à la *Convention des droits de l'enfant* à laquelle notre pays a adhéré depuis un moment. Aucune difficulté pour notre enseignement public qui se voit encouragé à avancer dans ce qui constitue sa spécificité. Par contre, pour un réseau qui s'inspire de vérités révélées, c'est moins facile. André Comte Sponville rappelle que « quand la vérité est connue avec certitude, la tolérance est sans objet ». L'enseignement libre a donc adhéré à ce texte avec une évidente difficulté. Prenons garde cependant que cet enseignement qui se revendique aujourd'hui plus volontiers de sa liberté que de ses attaches religieuses ne prenne des initiatives en ce sens. Si ce jour-là devait toutefois arriver, on pourra évidemment se demander ce que signifient encore le financement et l'entretien coûteux de réseaux parallèles ?

Plus récemment, deux décrets séparés de huit ans ont défini la neutralité propre à la Communauté française, puis celle des pouvoirs locaux.

Les deux textes sont fort proches pour les raisons évoquées plus haut. Les valeurs avancées sont les mêmes et sonnent comme des échos à ce que nous avons mis en avant.

Trois principes

– Il convient de favoriser l'exposé le plus objectif possible des faits et de rechercher la vérité avec honnêteté intellectuelle.

Le texte ajoute

- a. Il n'y a pas de limite au champ du savoir.
- b. Il faut respecter la liberté de conscience de tous.
- c. Il convient d'exercer l'esprit critique et d'entraîner à la recherche personnelle.

*Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente*

Ceci nous rappelle la méthode intuitive active de Tempels et la nécessité de développer autant l'esprit que le savoir des élèves. Le développement de l'esprit critique est fondamental. Ce devrait être une caractéristique de l'école publique et un souci constant des enseignants.

– Cultiver la tolérance

- a. Accepter la diversité des idées, du moins pour ce qui n'est pas scientifiquement démontrable.
- b. Former l'élève à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain.
- c. Former à comprendre les options différentes et divergentes.
- d. Traiter des problèmes de la vie intérieure sans froisser personne. S'abstenir de propos partisans.
- f. Ni prosélytisme, ni militantisme.

L'école publique n'exploite vraisemblablement pas suffisamment la pluralité de notre population. Ceci doit nous amener à favoriser une meilleure connaissance des autres et à nous faire avancer sur la voie d'une information générale sur les religions.

– Former des citoyens responsables dans une société pluraliste. L'école publique est mieux équipée que l'enseignement libre pour se livrer à un tel travail, mais nos considérations restent encore trop théoriques. Former le citoyen, c'est également entrer dans la société et dans ses diverses cultures. C'est visiter des expositions, aller au dehors, prendre contact avec la vie réelle. À cet égard, l'école publique manifeste souvent une tiédeur qui est peu compatible avec sa mission.

Au travers de ces textes officiels sur la neutralité, même si on a l'impression de lire une longue liste de principes et de consignes, on sent poindre ce vieux souci des pionniers de l'école publique de travailler à l'« émancipation » de leur public, de le libérer de toute dictature intellectuelle et morale tout en cultivant le sentiment du devoir à l'égard de l'humanité, de responsabilité dans le choix de ses pensées et de ses actes, de libération par rapport aux discours transcendants et récupérateurs.

Enseigner dans un tel contexte est difficile. Cette difficulté ne peut cependant pousser à l'immobilisme et la paralysie. Le plus difficile reste sans doute, comme il est prescrit dans les textes :

– de ne pas induire chez l'élève des préjugés qui compromettent le choix entre les enseignements d'une des religions reconnues et la morale non confessionnelle ;

- de traiter des questions qui touchent à la vie intérieure, aux croyances, aux convictions politiques ou philosophiques en des termes qui ne peuvent froisser les sentiments d'aucun élève ;
- de s'abstenir de toute attitude ou propos partisan dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux ;
- d'amener les élèves à considérer les divers points de vue dans le respect des convictions d'autrui.

Ces consignes ne sont pas faciles à respecter et poussent certains au silence plutôt qu'à la discussion

C'est incontestablement le point faible de ces textes.

Lorsque l'idée de l'École pluraliste a été avancée jadis, c'était précisément cette idée-là qui était visée : permettre aux enseignants de convictions différentes d'avancer leurs idées et de les défendre. Cette école n'a jamais vu le jour, ce qui n'a jamais permis d'affiner certains points délicats, car on aurait frôlé sans doute souvent le militantisme et le prosélytisme.

On peut toutefois se poser la question de savoir si notre école publique actuelle ne permettrait pas d'accéder à un cours pluraliste d'information sur les religions et la morale non confessionnelle ? Rien ne l'interdit. Rien non plus ne l'encourage, si ce n'est que les professeurs des cours d'options philosophiques, malgré que les décrets leur interdisent de se combattre entre eux, dépendent, pour leur enseignement des autorités religieuses. L'idée vaudrait sans doute la peine d'être exploitée et expérimentée.

En conclusion

La formation citoyenne trouve à l'école publique un terrain de développement favorable à condition d'exploiter davantage les possibilités que les activités culturelles offrent dans notre environnement. Nos ancêtres ont été les inventeurs de l'*extra-muros*. Nous n'avons pas le droit d'ignorer la voie qu'il nous ont tracée.

Ceci étant, la caractéristique essentielle de l'école publique se trouve bien dans la dimension de relativité avec laquelle il convient de traiter tous les problèmes qui relèvent de la vie privée et intime. Cette relativité tranchait clairement jadis avec l'édiction de règles normatives par les hiérarchies religieuses. Aujourd'hui encore, certains n'ont toujours pas compris que nous avons changé d'époque et se croient encore chargés d'édicter, au nom de la foi, des règles absolues qui contredisent parfois même les lois du pays. La réaction de l'école catholique montre que le monde a

*Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation permanente*

changé et que les interdits de jadis sont difficilement acceptés. Elle évolue donc vers une certaine relativité que nous ne pouvons ignorer. Même si les termes sont camouflés derrière des rideaux de fumée, des expressions telles que « évangéliser dans un monde pluriel, pluralisme situé, valeurs évangéliques adossées à la société,... » dénotent un certain embarras et une incontestable évolution. En parlant des valeurs évangéliques transmises par l'enseignement, les responsables de l'enseignement catholique parlent aujourd'hui du « Bien commun de l'humanité » et citent des valeurs que nous connaissons bien : solidarité, respect de l'autre, don de soi,... Cette évolution mérite d'être suivie avec attention sans cependant que nous sombrions dans l'angélisme et la naïveté.

Il devient de plus en plus évident que c'est la défense de leur « liberté », plus que la religion qui fait aujourd'hui l'unité de ce réseau.

Nous l'avons vu, la Constitution place tous les enseignements financés ou subventionnés par la Fédération Wallonie/Bruxelles sous la coupe de la loi. Ceci ouvre des horizons nouveaux. Il faut espérer que le législateur en profitera pour accentuer progressivement et étendre à tous les caractéristiques de l'enseignement public jusqu'à faire disparaître des différences qui deviennent de plus en plus artificielles et servent surtout à motiver des comportements dérogatoires par rapport aux décrets.

Mais cette évolution ne doit pas nous dispenser de progresser nous-mêmes sur la voie d'une exploitation plus efficace de notre pluralisme interne, véritable richesse de notre école publique.

*Que sera l'école de demain ? Nombreux sont les responsables publics qui y pensent.
Dans le concert des avis autorisés, La Ligue aura sans nul doute plus qu'un mot
à dire.*

Nos Toiles @ penser

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

Projets d'action économique et sociale

- L'antisémitisme*, W. DE WINNE, 2013.
Travail social et populations roms : lutter contre le cercle vicieux, J. FASTRÈS, 2012.
Le parrainage des mineurs non accompagnés : une forme d'engagement social, M. FOUREZ, 2012.
Médecine du travail et morale, D. THONON, 2011.
Le médiateur des droits du patient, A. HESELMWOOD, 2011.
Les révolutions industrielles et la révision des valeurs, L. ROUGIER, 2011.
Lesclavage, J. RIFFLET, 2011.
Aux grands mots les grands remèdes, M. JUDKIEWICZ, 2010.
L'éthique de la sollicitude et la protection des personnes vulnérables, Ch. COUTEL, 2010.
La médecine et les responsabilités de l'homme, DE. HUBINONT, 2009.
Plaidoyer pour une médecine « intégrative », Th. JANSSENS, 2009.
Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. HOUYOUS, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. MANÇO, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. BAUDET, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. ADAM, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. HELLAS, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. CORNIL, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. CASTELIJN, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- L'arnaque*, W. DE WINNE, 2013.
La prophétie iniquité, W. DE WINNE, 2013.
Rennes-le-Château : Les marchands du Temple ésotérique, M. BOLLE DE BAL, 2013.
Remarques sur la situation de l'incroyant aujourd'hui, R. POMMIER, 2012.
Entre corps et esprit, une science du lien, T. JANSSEN, 2011.
Le cosmos et son agencement, D. BOCKSTAEEL, 2011.
Un autre anniversaire à fêter ! Quatre cents ans d'héliocentrisme, P. J. MAINIL, 2011.
Sur l'histoire de la science, J. C. BAUDET, 2011.
L'impossible eucharistie, W. DE WINNE, 2011.
L'obsession sacrificielle, W. DE WINNE, 2011.
La grande intelligence, illusion ?, P. J. MAINIL, 2010.
L'âme existe-t-elle ?, P. J. MAINIL, 2010.
Et Dieu dans tout cela, R. DEJAEGERE, 2010.
Les fausses sciences, J. PIRON, 2010.
Effets pervers de la morale chrétienne, B. MILHAUD, 2010.
Les erreurs de la science comme indices de sa valeur, J. C. BAUDET, 2010.
L'évolution et la notion de vie, O. PIRON, 2010.
Les théories physico-chimiques, M. FLORKIN et J. BRACHELET, 2010.
Les fausses sciences. Les pièges de la représentation, J. PIRON, 2010.
Les fausses sciences. L'« explication » unique et le savoir total, J. PIRON, 2010.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Foi contre science, Ph. MAASEN, 2009.
Les droits humains, ici et maintenant, P. GALAND et B. VAN DER MEERSCHEN, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. GABARD, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Actualité des Protocoles, J. JAMIN, 2007.

- Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal*, N. DE BECKER, 2006.
Les complots : sujet de la littérature populaire, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits,
 A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

- Tous voiles dehors ?*, C. PONCIN, 2013.
De l'urgence de réformer l'islam d'ici pour en faire un vrai « pilier » de notre démocratie ?,
 C. CHEREF-KHAN, 2013.
Edmond Picard : un « humaniste », antisémit et raciste, F. RINGELHEIM, 2013.
La démocratie est-elle malade ? — 2, É. POHL, 2013.
La démocratie est-elle malade ? — 1, É. PEETERS, 2013.
Serpents, race de vipères ! W. DE WINNE, 2011.
J'exècre les révisionnistes, fulminait Dominique, P. J. MAINIL, 2010.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
La franc-maçonnerie en terre d'islam, R. Y. DAJOUX, 2009.
L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célébrons-nous ? P. MARAGE, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. JAVEAU, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. SERON, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. PONSAR, 2008.
Le truchement majeur, J. CELS, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. MAINIL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Les limites de la liberté, J. JAMIN, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. JAMIN, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les religions meurtrières, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Récits de Colombie, J. CORNIL, 2007.
Le totalitarisme, M. HELLAS, 2007.
Les otages politiques, Fr. VANDEN DRIESCH, 2007.
Einstein et la politique, M. VOISIN, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »,
 Ch. CHEREF-KHAN, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. CORNIL, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

- Philéas & Autobule, une jeune revue citoyenne de philosophie avec les enfants*, F. MARTIN, 2013.
Qu'est-ce que la philosophie ?, J. C. BAUDET, 2013.
Lettre d'un professeur, S. LOURYAN, 2013.
Une résistance souriante, M. VOISIN, 2013.
À quoi peut bien servir l'orgasme féminin ?, Y. FERROUL, 2013.
Une éthique libérée et libératrice, N. DECOSTRE, 2013.
Un éloge de l'ignorance ! Est-ce sain ?, J. TAMINE, 2012.
Apprendre à penser et à discuter dès cinq ans, C. LELEUX, 2012.
Accommodements raisonnables : Quelles égalités à l'école ?, N. GEERTS, 2012.
L'« Amour de soi », apologie de la vie en commun chez Spinoza, G. FOKAM, 2011.
À coeur ouvert, R. ARONSON, 2011.
La célébration de l'humain, M. VOISIN, 2011.
La fin des dogmes vue par Simon Jouffroy, C. ÉVRARD, 2011.
Souvenirs d'un maître : Adolphe Festraets, S. LOURYAN, 2011.
La morale de l'adolescence, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
La dernière énigme de Léopold II, G. TELLIER, 2010.
L'orientation sexuelle : biologie ou éducation, J. BALTHAZART, 2010.
Bye Bye l'unilinguisme, J. REYNAERS, 2010.
Quelques réflexions sur l'homme, V. DAUMER, 2010.
Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons, L. BOVY, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.

- Introduire le cours de philosophie dans le secondaire*, V. DORTU, 2009.
Bonheur et humanisme, Fr. DE GREEF, 2009.
Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. VOISIN, 2007.
L'alimentation intelligente, A. BURONZO, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. DESTEXHE, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. BACHELET, 2006.
Ce que montre PISA 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. HIRTT, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement universitaire des sciences, J. LEMAIRE, 2006.
L'immersion linguistique, R. BRIQUET, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. RENARD, 2006.

Ambitions de la laïcité

- Peut-on parler d'athéisme dogmatique ?*, N. RIXHON, 2013.
Réflexions dérangementes, P. J. MAINIL et Y. STRUYS, 2013.
Le tabou de Jésus le Nazaréen dans la société laïcisée, F. FORET, 2013.
L'école au défi de la laïcité, N. GEERTS, 2013.
Notre avenir eschatologique, W. DE WINNE, 2013.
Les usages cléricaux, H. CHARLIER, 2013.
Faux et vrais secrets de la franc-maçonnerie, M. BOLLE DE BAL, 2013.
Politique et religion en France et en Belgique à l'heure de l'Europe, F. FORET, 2013.
Athée, nihil, pourquoi ?, H. CHARLIER, 2013.
Paradigme et éthique humaniste : l'idéal et la réalité, P. J. MAINIL, 2012.
Et si toutes les questions n'avaient pas de réponse ?, M. MAYER, 2012.
Dieu ?, W. DE WINNE, 2012.
« Serpents, Race de Vipères », ou la succession usurpée de Jésus de Nazareth, W. DE WINNE, 2012.
La vie et la mort, P. J. MAINIL, 2012.
La laïcité a une histoire, M. MAYER, 2012.
Pour une nouvelle morale laïque, cœur battant de la cause républicaine, C. COUTEL, 2012.
La question des conceptions de vie, M. MAYER, 2012.
La disparition de Philippe Grollet, G. C. LIÉNARD, 2012.
Vivre laïquement, M. MAYER, 2012.
La foi, la spiritualité, l'obscurantisme, ... Du retour de quel « islam » parlons-nous ?,
 C. CHEREF-KHAN, 2012.
Ma laïcité racontée aux enfants, H. BAUHERZ, 2011.
Laïcité et dignité, C. COUTEL, 2011.
Pourquoi financer les organisations convictionnelles ? Un point de vue laïque, C. SÄGESSER, 2011.
Neutralité ou engagement dans l'enseignement de la morale, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
Un peu de décence, Messieurs les croyants !, R. POMMIER, 2011.
Vivre sans dieu(x), M. VOISIN, 2011.
Une école pluraliste pour une société pluraliste, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
La laïcité et les laïcités : deux versions, un idéal, M. BOLLE DE BAL, 2010.
Conscience athée, N. RIXHON, 2010.
Jean Meslier, curé et athée : un paradoxe ?, N. RIXHON, 2010.
Réflexions d'un libre examinateur ou d'un homme qui, du moins, croit l'être, P. J. MAINIL, 2010.
Peut-il exister une spiritualité laïque ?, J. RIFFLET, 2010.
Âme : Esprit/Doute/Foi, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Religion/Théologie : Dogme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Athéisme : Agnosticisme/Cléricalisme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Nsr Abou Zeid et Mondher Sfar, J. WILLEMART, 2009.
De la difficulté d'être athée aujourd'hui, A. PIRLOT, 2009.
Humanisme et laïcité : Condorcet, précurseur de la loi de 1905 ? Ch. COUTEL, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
De la tolérance à la reconnaissance ? J. PELABAY, 2009.
Artes Moriendi : comment aborder la fin de vie ? St. NELISSEN, 2009.
La dépénalisation de l'euthanasie a été un combat laïque, R. LALLEMAND, 2009.
Questions sur la laïcité en Europe, Cl. VAILLANT, 2009.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.

- Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire*, Ch. COUTEL, 2008.
Les médecines parallèles, P. DEBUSSCHERE, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. ENGLERT, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. MAYER, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. Bryon-PORTET, 2008.
La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques, A. DUMOULIN, 2008.
Lettre ouverte sur la tolérance, G. HOTTOIS, 2008.
Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié, V. DORTU, 2008.
Islamophobie et culpabilité, A.-M. DELCAMBRE, 2008.
Un catholique face à l'euthanasie, J.-J. JAEKEN, 2008.
Euthanasie : le débat parlementaire, Ph. MONFILS, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Divin et humain : religion et reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Bio-éthique et thanato-éthique, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Vers une éthique de l'environnement, J. CORNIL, 2007.
La crémation : une éthique pour notre temps, M. MAYER, 2006.
La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne, J. HERREMANS, 2006.
La laïcité dans la vie sociale, Ph. GROLLET, 2006.
Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux, R. RENARD, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 1^{ère} partie, A.-M. HANSENNE, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 2^e partie, A.-M. HANSENNE, 2006.
La laïcisation de l'art, Chr. LOIR, 2006.
Laïcité et diversité culturelle, R. RENARD, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

- Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
La FORel, A. SCHLEIPER, 2006.
La culture, une généreuse éducation permanente, J. CELS, 2006.
Le rôle charnière du cardinal Bellarmine, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique, M.-G. PINSART, 2006.
La rhétorique, moyen de convaincre, M. MEYER, 2006.
Représenter le zéro : un problème philosophique, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres, C. VANDERPELEN-DIAGRE, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. DUPONT, 2006.
Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle, J. CORNIL, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

- L'esclavage*, H. CHARLIER, 2013.
Hitler et la franc-maçonnerie, A. DE LA CROIX, 2013.
Le testament de Jean Meslier, P. J. MAINIL, 2013.
Le combat des Lumières, G. CHAUSSINAND-NOGARET, 2013.
Je vois le bien, je l'approuve et je fais le mal, L. DA SILVA, 2013.
L'effacement de Dieu chez quelques moines-poètes contemporains, G. RINGLET, 2013.
Après... ou le silence des hommes, M.-P. HAAR, 2013.
L'antisémitisme ?, W. DE WINNE, 2013.
Humour et identité, A. NYSENHOLC et W. SZAFRAN, 2013.
Les femmes et la franc-maçonnerie, des Lumières à nos jours. Quels enjeux ?, C. RÉVAUGER, 2012.
L'au-delà, X. DE SCHUTTER, 2012.
Les catholiques belge et la franc-maçonnerie, H. HASQUIN et E. DE BEUKELAER, 2012.
Commémorer Jean-Jacques Rousseau, R. TROUSSON, 2012.
L'histoire des sciences en Belgique, J.C. BAUDET, 2012.

- Sur cette pierre, je bâtirai mon Église*, W. DE WINNE, 2011.
- Jean Meslier : une figure exceptionnelle de l'incroyance au XVIIIe siècle*, S. DERUETTE, 2011.
- Un monde sans frontières - Comment favoriser le développement*, R. VERMEIRE, 2011.
- Les créationnismes*, P. J. MAINIL, 2011.
- Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?*, F. RYZIGER, 2011.
- Jésus, un juif charismatique de Nazareth*, W. DE WINNE, 2011.
- Les femmes dans la franc-maçonnerie*, Collectif, 2011.
- Le petit monde d'outre-tombe*, A. CHABOT, 2010.
- L'existentialisme de Martin Heidegger*, G. AISEAU, 2010.
- Pôle Santé de l'ULB : histoire de lieux, de personnages, de découvertes*, S. LOURYAN, 2010.
- Les noms de famille*, J. GERMAIN, 2010.
- Bruxelles néoclassique : mutation d'un espace urbain (1775-1840)*, Ch. LOIR, 2010.
- L'existentialisme. Le rôle de la phénoménologie*, G. AISEAU, 2010.
- La liberté et l'histoire : la liberté et ses valeurs*, M.-J. LEFEBVRE, 2010.
- La liberté et l'histoire : l'évasion du temps*, M.-J. LEFEBVRE, 2010.
- Jean-Jacques Rousseau et la naissance de l'autobiographie*, R. TROUSSON, 2010.
- La Flandre aux flamands*, P. STÉPHANY, 2010.
- Vision de la mort dans le Judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
- Le Coran est-il authentique ?* J. WILLEMART, 2009.
- Le pain des oiseaux*, Y. NAMUR, 2009.
- La vision de la mort dans le Judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2009.
- La forme de la terre : des conceptions primitives à Aristote*, D. BOCKSTAELE, 2009.
- L'architecture néoclassique à Bruxelles, reflet d'une société en mutation*, Ch. LOIR, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 1^{ère} partie, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 2^e partie, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 3^e partie, 2009.
- Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 1^{ère} partie, 2009.
- Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 2^e partie, 2009.
- Kierkegaard et l'ascétisme*, G. AISEAU, 2009.
- Kierkegaard et l'incroyance*, G. AISEAU, 2009.
- La Belgique, un anachronisme d'avenir ?* Ch. VAN DEN EYNDE, 2008.
- La spiritualité*, ANONYME, 2008.
- L'Europe méditerranéenne, entre l'Occident et l'Orient*, Ch. COUTEL, 2008.
- L'évolution du freudisme*, W. SZAFRAN, 2007.
- La question rousse*, V. ANDRÉ, 2007.
- La valeur du temps dans un monde qui accélère*, M. DE KEMMETER, 2007.
- Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Le Centre de culture européenne*, M. IMBERECHTS, 2006.

Relais du monde associatif

- La violence conjugale : de quoi parle-t-on ?*, A. ADRIAENSSENS, 2013.
- Le Centre de pathologie sexuelle masculine*, R. J. OPSOMER et F. SEVENS, 2013.
- Les ASBL, dix ans après la loi de 2002*, J.-F. ISTASSE, 2013.
- Rom, Tsigane, Gitan, ... Dépasser les mythes d'un peuple européen*, A.-N. CYDZIK, 2013.
- L'école rwandaise de l'avenir*, R. LUFF, 2012.
- Présence et Action Culturelles vous présente son projet : Espace Écrivain Public*, D. SURLEAU, 2012.
- La méditation : une médecine d'avant-garde ?*, T. JANSSEN, 2011.
- Réflexions en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants*, CEDEP, 2011.
- Les violences ne sont pas une fatalité : Garance les prévient*, D. LANDENNE, 2011.
- Le Service laïque d'aide aux personnes du Brabant wallon*, M. DOUMONT et F. WAYENS, 2011.
- L'interruption volontaire de grossesse*, T. JANSSEN, 2011.
- Les leçons de l'histoire et nous*, F. BRODSKY, 2010.
- Mutilations génitales*, J. CHEVALIER, 2010.
- Présentation du réseau Financement Alternatif*, A. BROUYAUX, 2008.
- La Ligue de l'Enseignement*, V. SILBERBERG, 2007.
- Les enfants dans les centres fermés pour illégaux*, V. SILBERBERG, 2007.
- Mal au fesses pour le Congo*, H. BOKHORST, 2007.
- Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives*, F. SIDIBE, 2006.
- Le GRIP et ses activités*, 2006.

- Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !*, Ph. BASTIN, 2006.
Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,
en maisons de repos et en maisons de repos et de soins, N. BOLLU, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

- Réflexion sur les rapports entre les notions d'identité, de nation et de nationalisme*,
M. DE COSTER, 2013.
Le cri de la hulotte. Dix ans de participation belge à une guerre illégale, ignoble, inutile...,
C. DUPRÉ, 2013.
Sexe, prostitution et contes de fées, C. FRANÇOIS, 2012.
La jalousie n'est pas une preuve d'amour, J. LAOT, 2012.
Le terrorisme amoureux, M.-C. CARDINAL, 2011.
Petite leçon de philosophie ou comment accéder au bonheur ?, L. VANIN-VERNA, 2011.
À nouvelles familles, nouvelles morales, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.
Multiculturalisme ou interculturalité : Tour de Babel ou cathédrale des Lumières ?, G. VERZIN, 2010.
Problèmes de la drogue, C. SOMERHAUSEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. BRODSKY, 2008.
Parents de toxicomanes..., A.-M. LEGRAND et D. CRACCO, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. MANÇO, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. MINET, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « reliesances » à relier, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage,
J. CORNIL, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. GÉNARD, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Bribes réflexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. CORNIL, 2006.
Conte le turbocapitalisme : Taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. CORNIL, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. CORNIL, 2006.

Construire l'Europe

- Les droits de l'homme et le droit européen*, P.-F. RYZIGER, 2011.
Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe, M. CONRADT, 2008.
Trois rêves évanouis, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

- Vers la fin de l'autorité*, F. DE SMET, 2012.
L'équation arabo-musulmane : entre préservation de l'identité et désir de modernité,
A. AOUATTAH, 2012.
Pour une spiritualité citoyenne, E. DE BEUKELAER, 2012.
Sociologie et franc-maçonnerie, M. BOLLE DE BAL, 2012.
La démocratie dans le monde arabe, I. SAFAR, 2012.
Le droit à l'oubli, R. CHIF, 2011.
Le droit à l'oubli, R. CHIF, 2011.
Éduquer à la citoyenneté démocratique, M. VOISIN, 2011.
Un strip-tease attristant, R. POMMIER, 2011.
Autonomie affective et formation du jugement moral. Pédagogie, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.
Les droits de l'homme et le droit international public, F. RYZIGER, 2010.
L'argent dans le monde moderne selon Charles Peguy, Ch. COUTEL, 2009.
Quelques réflexions sur les origines de l'homme, V. DOUMEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
L'origine de la liberté, A. VAN KERCKHOVEN, 2008.
Valorisation des compétences et co-développement, A. MANÇO, 2008.
Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ? N. GEERTS, 2007.
Faits de société, M. BOLLE DE BAL, 2007.

Les discriminations et la démocratie de l'identité, A. MARTENS, 2007.
Les otages politiques, FR. VANDEN DRIESSCH, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Chronique d'un cours de philo. Intermède, H. VAN CAMP, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté,
P. DUPONT, 2006.
Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté, P. DUPONT, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère, CLAV, 2006.
Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes, CLAV, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes, CLAV, 2006.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

